

La soutenance de mémoire - *orientation anthropologie* - de

Madame Gaëlle Marti

Artefact cognitif et intégration scolaire du handicap
Une analyse ethnographique de l'objet dans l'action

12 septembre 2013 à 10h00

Institut d'ethnologie - Salle de séminaire du 1^{er} étage
Saint-Nicolas 4 – 2000 Neuchâtel

Directeur de mémoire : Philippe Geslin
Experte : Carole Baudin

Résumé :

En août 2008 l'article 17 de la Loi sur l'Ecole Obligatoire (LEO) est entré en vigueur dans le canton de Berne. Cette loi vise à intégrer dans les classes dites "régulières" des enfants présentant des difficultés, qu'elles soient d'ordre comportementales, psychiques, physiques, ou encore des élèves ayant un Haut Potentiel (HP). L'objectif de la mise en application de l'article 17 LEO est de promouvoir l'égalité des chances de chacun en intégrant tous les élèves et en diminuant les classes "spéciales", jugées trop ségréguatives. Dès lors, les écoles du canton de Berne s'efforcent de répondre aux pressions politiques en appliquant au mieux cette loi, et ce, malgré les nombreux questionnements qu'elle suscite chez bien des enseignants.

Ayant pour cadre contextuel cette réalité politico-institutionnelle, ce mémoire se focalise en premier lieu sur un objet, l'ordinateur (ou artefact cognitif), introduit dans une classe de première année du cycle primaire (3^{ème} année HarmoS) dans le but d'intégrer un élève souffrant d'un handicap physique. Le support informatique, qui a été spécifiquement adapté aux besoins de l'élève, représente le fil rouge de ce travail. Adoptant le point de vue de l'utilisateur, ce travail propose dans un premier temps de décrire le processus « d'incorporation » que le rapport objet/utilisateur sous-entend. Le lien qui se tisse entre l'utilisateur et son ordinateur est d'une grande complexité. Tout objet demande au sujet qui l'utilise d'être incorporé par ce dernier. Cette notion amène à s'intéresser à l'apport du concept anthropologique d' « artefact cognitif », tel que D.A. Norman le conçoit. C'est à travers ce concept que le rapport élève/ordinateur est défini plus précisément. L'utilisateur donne sens à l'objet dans l'emploi qu'il en fait, tout comme les acteurs en présences dans la classe lui attribuent une interprétation qui leur est propre. Une fois le rapport utilisateur/ordinateur/classe défini, la question autour de l'agencement du bâtiment est soulevée. Sans accès à la classe, l'utilisation et l'incorporation de l'artefact deviennent impossibles.

Le micro-contexte scolaire étant posé, ce mémoire procède dans un deuxième temps à un « zoom » arrière afin de visualiser le contexte politico-institutionnel englobant à partir duquel la mise en place de l'ordinateur et du projet d'intégration a été possible. L'objet ne faisant sens que dans son contexte d'utilisation, il est question dans la deuxième partie de ce travail de décrire les enjeux de la loi sur l'intégration et les questionnements que les nombreuses réformes que connaît actuellement le système scolaire du canton de Berne suscitent chez les enseignants. Les répercussions observées sur le terrain sont nombreuses.

Derrière un objet se cache un processus complexe qui confronte plusieurs aspects : politique, social, institutionnel, structurel. L'objectif de ce mémoire est de faire émerger du contexte de recherche les principaux enjeux et les différentes dynamiques observées en adoptant le point de vue des acteurs directement concernés, à savoir, les élèves et les enseignants.